



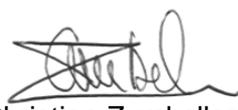
Genoud Mathieu	Valais
Putallaz Samuel	Valais
Ravasio Raphaël	Valais
Seuret Pierre-Michel	Jura

ont prouvé qu'ils satisfont aux exigences requises pour l'obtention du brevet fédéral d'exploitant de station d'épuration, en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement du 7 juillet 2022 approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.

Groupe romand FES



Philippe Vioget
Président



Christian Zumkeller
Vice-président

Payerne, le 15 décembre 2022